

commerciales et en mettant sur pied de nouvelles structures qui, avec le temps, auront pour effet de généraliser un ordre international fondé sur des règles. Le système multilatéral au centre duquel se trouvera l'Organisation mondiale du commerce constituera la base de cet ordre international, mais n'est certainement pas le seul élément de ce qui doit s'imposer comme un ordre complexe et en constante évolution.

Monsieur le président, sachons tirer parti des forces qui nous poussent tous vers une intégration plus profonde. Il est maintenant plus exact de parler non pas de politique commerciale, mais de politique économique internationale. Les compétences et les décisions qui de tous temps ont été considérées comme relevant éminemment de l'autorité nationale sont de plus en plus assujetties aux négociations et à la réglementation internationales.

Nous n'avons pas fini de régler la vieille question des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce, mais nous devons à présent aborder en priorité un nouvel «ordre du jour» inspiré par nos préoccupations sur la politique en matière d'investissement, les régimes réglementaires, la propriété intellectuelle, le droit de la concurrence et même la politique monétaire internationale. Cette orientation nouvelle témoigne véritablement de notre évolution vers une économie mondiale plus intégrée.

Si nous reconnaissons le fait que notre sécurité économique repose inévitablement sur notre capacité de libérer davantage le commerce tout en l'assujettissant à des règles universelles, la question n'est plus tellement de savoir si nous devons abandonner notre souveraineté, mais comment nous devons concevoir notre souveraineté dans le nouvel ordre économique.

En réalité, le Canada ne peut attendre que la communauté internationale mette en place les institutions et les mécanismes garants de notre sécurité économique. Le multilatéralisme, que nous privilégions, ne peut rester notre seule option. Pour le Canada, cela signifie que nous devons jouer un rôle encore plus dynamique et plus créateur, et nouer de nouvelles relations tout en créant des structures qui, avec le temps, auront pour effet d'élargir la portée du commerce fondé sur des règles.

C'est d'ailleurs l'idée qui était à l'origine de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et de l'accord trilatéral subséquent auquel le Mexique s'est joint : on a voulu aller de l'avant dans des secteurs où notre intégration économique semblait justifier un régime de règles et de procédures plus complet, plus approfondi et plus expéditif que le régime proposé par le GATT.

Le Canada s'est fixé comme objectif d'élargir ces rapports de libre-échange plus poussé à tout l'hémisphère et au-delà, sur le